

Pour la CGT, C'EST NON !

L'augmentation des charges en Ille-et-Vilaine

D'abord les faits : la «densification urbaine» est au cœur de la politique immobilière des élus rennais depuis plusieurs années. Par exemple la caserne Mac-Mahon réhabilitée en zone d'habitation entre 2005 et 2010, le quartier Beauregard, celui de la Courrouze, sur Rennes et St Jacques-de-la Lande (dont les travaux ont débuté en 2002 et doivent se terminer en 2020), ou encore les travaux de la ZAC Baud-Chardonnet qui ont commencé et qui prévoient 2.600 logements d'habitation.

D'autres projets sont à l'ordre du jour, tels qu'«Euro-Rennes» autour de la gare, ou l'éco-cité «Viasilva», autour de la future ligne de métro (qui prévoit à lui seul 40.000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040).

Les communes de l'agglomération rennaise suivent ce rythme (ex. de Pacé, Le Rheu, Melesse, Acigné, Chantepie, St Jacques de la Lande, Bruz, etc.), ainsi que les autres communes du département.

Quelques chiffres :

L'augmentation du nombre d'habitants entre 2009 et 2012 est estimée par l'INSEE à +3,4% en Ille-et-Vilaine, dans le même temps l'augmentation nationale n'est que de +1,6 %.

Quant à l'agglomération de Rennes Métropole, elle comptait 405.000 habitants en 2009 avec la 3ème plus forte progression démographique nationale depuis 2000.

Chiffres INSEE	1999	2009	Estimation 2010	Estimation 2012	
Population 35	867.818	977.449	987.465	1.011.165	
Rapport du Directeur	2007	2008	2009	2010	2011
Nbre d'articles IR	505.067	511.147	518.381	522.694	530.411
Nbre d'articles TH	458.893	466.785	475.715	482.848	490.139
Nbre d'articles Foncier bâti	348.336	356.995	365.588	379.782	387.843

Secteurs d'assiette : « sectorisation » est un mot de la même famille que « secteur »

Non, la sectorisation géographique n'est pas un gros mot, c'est une notion qui découle de la mise en place des secteurs d'assiette, à savoir les services qui assoient l'impôt sur le revenu (IR) en lien avec la taxe d'habitation (TH), et procèdent à la mise à jour de la taxe d'habitation.

Il faut ajouter à cela : l'assiette et le contentieux de la taxe foncière depuis la fusion CDI/CDIF en 2009 à Rennes, le traitement du contentieux et du gracieux IR/TH, la gestion de la Contribution à l'Audiovisuel Publique, la BALF, l'accueil physique et téléphonique, le contrôle (lorsque c'est encore possible).

La qualité du travail de secteur, c'est à dire l'assiette, est intimement liée à la notion même de sectorisation géographique, d'où l'attachement très fort des agents à défendre cette méthode de travail, que l'administration n'a de cesse de remettre en cause depuis des années (ensilage des 2042, pools téléphoniques, saisie au fil de l'eau...).

La fusion des secteurs envisagée aujourd'hui ne fait que traduire une quasi-obsession de l'administration : adapter les services aux suppressions d'emplois actuelles et à venir, sans procéder au remplacement des postes non pourvus.

Il s'agit pour les directions qui y ont recours à « *rechercher l'organisation la plus optimale compte tenu des moyens alloués au service* » (dixit la direction

de Paris pour justifier la fusion des SIP du 9^{ème} arrondissement).

Or, on peut constater que partout où de telles fusions sont réalisées, c'est contre la volonté des agents et de leurs organisations syndicales.

L'exemple de la Vendée est significatif avec le passage de 14 à 9 secteurs sur 3 sites, ce qui permet à la direction de sortir 5 B de la mission d'assiette. C'est la même chose dans les autres directions où de telles fusions ont lieu, au passage un ou plusieurs B sont sortis de la mission d'assiette.

Dans le 92, le directeur explique que ces emplois B deviennent ainsi disponibles pour la réalisation d'autres missions : expertise, pilotage, accueil, à la discrétion du chef de service.

Procès d'intention ? La fusion des secteurs d'assiette présentée comme la panacée résout elle le problème des postes non pourvus ? Non seulement la réponse est non, mais les exemples cités plus haut montrent qu'elle permet à l'administration de sortir en réalité des agents de la mission d'assiette afin de se donner des marges de manœuvre supplémentaires pour gérer la pénurie.

Effectifs : La situation réelle des effectifs dans les secteurs d'assiette rennais est difficile à appréhender. En effet, des cellules CSP sont rattachées aux SIP, ainsi que la cellule SCP, mais les collègues y sont détachés, leur situation statutaire est donc fragile. Les agents des

cellules CSP sont appelés à la rescousse en fonction des priorités. On peut toutefois constater que les temps partiels ne sont dans les faits plus compensés et que pour certains secteurs, des chaises sont vides, parfois depuis des années. Alors que cette situation inacceptable n'a pas particulièrement gêné la direction jusqu'ici, tout à coup, elle aurait trouvé la baguette magique avec la fusion des secteurs. Comment comprendre ? !

La tentative avortée de fusion de 2008/2009 :

Au moment des discussions relatives à la fusion CDI/CDIF à Rennes (01/01/2009), des chefs de service disaient : avec la fusion, le redimensionnement des secteurs d'assiettes est i-né-vi-ta-ble.

On parlait de «redimensionnement», aujourd'hui on évoque «le bon dimensionnement», le terme de fusion est désormais proscrit du langage des directeurs. Il évoque trop les suppressions d'emplois, sujet que la direction souhaite éviter à tous prix.

A cette occasion, on avait même entendu de la part de l'administration que la sectorisation géographique serait renforcée. Même si la direction n'en pensait pas un mot, elle ne s'interdit aucun argument pour faire passer la pilule des restructurations, y compris ceux des agents s'ils peuvent lui être favorables.

Mais la mobilisation des agents avait permis d'éviter les fusions de secteurs à Rennes. Force est de constater que nous sommes fin 2012 et que de telles restructurations n'étaient pas « inévitables ».

En tout cas, cette tentative avortée démontre qu'en la matière, rien n'est inéluctable et que l'action collective est nécessaire et paie.

CTL du 30 novembre 2012: «Bon dimensionnement des secteurs d'assiette rennais» : secteurs en danger !

Lors du dernier CTL, le 30 novembre, en fin de séance, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre M. Franque annoncer le lancement d'une «réflexion sur les secteurs d'assiette rennais » concernant à la fois la répartition géographique des secteurs et leur « bon dimensionnement » (terme utilisé par la direction).

Des réunions sont déjà prévues début 2013 avec un groupe de travail pour revoir leur organisation.

M Franque a prétexté un meilleur soutien aux agents pour justifier cette démarche.

La délégation CGT est immédiatement intervenue : comment comprendre qu'une telle annonce soit faite en fin de séance, entre deux questions diverses, alors que chacun sait que le fameux redimensionnement des secteurs envisagé constitue une remise en cause profonde des méthodes de travail actuelles pour les agents ?

Une telle démarche, tant sur le fond et la forme, en dit long sur les intentions de la Direction qui considère donc que les secteurs rennais sont mal dimensionnés.

Nous savons par expérience que là où de telles fusions ont été réalisées, les conditions de travail des agents ainsi que le service public se sont en réalité dégradés.

Il s'agit pour l'administration d'adapter les services d'assiette aux suppressions d'emplois, actuelles et à venir. Les conséquences sont connues : équipes surdimensionnées, industrialisation des tâches, déssectorisation géographique.

Pour l'administration, la sectorisation est devenue au fil des restructurations une «rigidité». Elle préconise donc de la «souplesse» pour faire reposer sur un nombre d'agents plus important les conséquences des suppressions d'emplois et des sous effectifs permanents. Or, les agents veulent garder la main sur leur travail et pas « piocher dans le tas histoire de déposer un maximum ».

Procès d'intentions ? Il suffit d'interroger les agents qui ont connu ou qui connaissent ces fusions pour le vérifier. Avec des équipes surdimensionnées, les nuisances sonores sont amplifiées (téléphone) et le risque de difficultés relationnelles est accru, en lien avec la «surchauffe permanente» due à la multiplication des tâches dévolues aux secteurs et à la surcharge de travail.

S'agissant d'un projet local, la direction ne peut pas se dédouaner en faisant état d'une consigne nationale. Elle est en responsabilité et se doit donc de tenir compte de l'avis des agents. Nous ne pouvons penser que la direction ne soit pas véritablement soucieuse des conditions de travail des agents. C'est pourquoi elle doit les écouter et abandonner son projet.

Pour la section CGT Finances publiques 35, ce projet n'est pas acceptable : il doit être purement et simplement ABANDONNÉ !

La CGT Finances publiques 35 réaffirme donc les revendications suivantes pour les SIP :

- Les postes vacants dans les SIP doivent être pourvus : c'est là que se situe la réponse la plus adaptée aux difficultés que la DRFIP ne manquera pas d'évoquer pour promouvoir son projet ;**
- La sectorisation géographique, la sous sectorisation doivent être «sanctuarisées», pour reprendre un terme à la mode ;**
- Non aux équipes surdimensionnées ; non à l'industrialisation des tâches et à la polyvalence !**
- Pas touche au nombre de secteurs d'assiette dans les SIP !**
- Aucune fusion, aucun emploi ne doit être « sorti » de l'assiette !**

La section CGT Finances publiques 35 prendra toutes les dispositions nécessaires, notamment en proposant l'unité d'action aux autres organisations syndicales du département sur cette question, afin de faire aboutir ces revendications. Elle a d'ores et déjà mis en garde la direction quant à l'extrême nocivité de son projet.